

qu'une interdiction est avantageuse pour leur sécurité, ils feront la sourde oreille aux demandes de négociations. Il nous faut toutefois être prêts pour le moment où les circonstances changeront, et j'ai bon espoir qu'elles changeront. Les vives inquiétudes que ressentiront sans aucun doute les puissances nucléaires et les autres pays lorsqu'ils s'apprêteront à entrer dans l'ère post-nucléaire seront grandement apaisées par la certitude que personne ne trichera. C'est pourquoi l'amélioration et le perfectionnement des moyens dont nous disposons pour surveiller efficacement une telle interdiction doivent occuper une place importante au programme du désarmement multilatéral. Nous devons poursuivre énergiquement les expériences sismiques et les échanges de données dans ce domaine. Ce n'est qu'en améliorant les moyens techniques et les méthodes de coordination permettant la surveillance globale des événements sismiques que nous pourrions atteindre un niveau de vérification qui sera réconfortant et rassurant pour tous. Il faut éviter de se retrouver dans une situation où les puissances nucléaires seraient prêtes à mettre fin à leurs essais, alors que les moyens de vérification ne seraient pas encore au point.

Monsieur le Président, la prévention d'une course aux armements dans l'espace est un objectif que nous désirons tous atteindre. La marche de la technologie ne s'arrête pas; de plus en plus de pays mettent au point des techniques et des moyens qui leur permettent d'envoyer dans l'espace des fusées et des satellites ainsi que les sondes spatiales et les autres instruments scientifiques qu'ils transportent. Notre tâche est de rassurer nos populations sur le fait que de telles activités, même celles menées par des organismes militaires, contribuent à la sécurité internationale et n'y portent pas atteinte.

Avant de pouvoir aller de l'avant à cet égard, il nous faut toutefois savoir ce que signifie la sécurité internationale dans l'espace. La sécurité internationale, comme l'a récemment signalé monsieur l'Ambassadeur Marchand, ne suppose pas seulement l'absence d'armes dans l'espace, mais également la responsabilité des deux grandes puissances de l'espace d'entretenir des relations stables et régulières relativement aux questions de l'espace. Tous les rapports que l'on peut envisager entre la sécurité internationale et l'espace sont donc fondés sur une plus grande stabilité. C'est à nous de trouver des mesures relatives à l'utilisation de l'espace qui pourront faire l'objet de négociations multilatérales, être adoptées par consensus et permettre une plus grande stabilité; cette tâche, nous le savons tous, est énorme. C'est une raison de plus



Une vue d'ensemble de la Conférence sur le désarmement en séance plénière.

ONU 163792

pour nous de commencer par des bases solides qui permettront ensuite l'adoption d'autres propositions.

Permettez-moi de répéter l'argument avancé par la délégation canadienne. Nous devons accorder beaucoup plus d'attention à l'ensemble des conditions déterminant l'utilisation de l'espace. Le régime actuel, qui comprend un certain nombre d'accords et de traités internationaux, peut être amélioré; nous pouvons essayer de trouver un terrain d'entente sur la définition de certains termes importants, clarifier la question de la stabilité et, globalement, établir ainsi des fondations solides qui orienteront notre travail pour les années à venir. Nous pourrions commencer, par exemple, par l'adoption de principes de transparence qui s'appliqueraient aux activités dans l'espace; il nous faudrait alors convaincre les parties signataires de la Convention sur l'enregistrement d'accepter de fournir des renseignements exacts et plus précis sur les fonctions des satellites qu'elles lancent, notamment des renseignements révélant si certains satellites sont censés servir à des fins civiles ou militaires ou aux deux.

Comme vous le savez certainement tous, le Canada a fait connaître son empressement à aller de l'avant relativement à la négociation d'un traité d'interdiction des armes radiologiques. Nous disposons d'un projet depuis de nombreuses années déjà. Toute possibilité de progrès a toutefois été retardée par des questions qui, même si elles sont certainement importantes en soi, ne sont pas à notre avis essentielles à la signature d'un accord sur l'interdiction d'une nouvelle forme horrible d'armes

nucléaires. Il n'est pas nécessaire de rappeler les arguments qui nous ont menés vers une telle impasse; il faut plutôt prendre du recul pour voir les choses dans leur ensemble. Quelle incidence une telle impasse aura-t-elle sur nos autres efforts? Ne minera-t-elle pas la crédibilité du processus multilatéral?

Heureusement, les armes radiologiques n'existent pas encore. Logiquement, c'est maintenant qu'il faudrait empêcher la mise au point de telles armes en nous entendant sur une interdiction globale et efficace. Pour certains, l'interdiction d'une arme qui n'existe pas peut sembler une bien maigre victoire. Mais pensons aux autres traités internationaux dont l'objet était, implicitement, sinon explicitement, d'empêcher certaines activités dans l'oeuf. Nous avons des exemples sous les yeux: le Traité sur l'Antarctique, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, le Traité relatif au fond des mers, le Traité sur la modification de l'environnement et ainsi de suite.

Sur le plan bilatéral, le Traité sur les missiles anti-missiles balistiques interdit la mise au point, l'essai et le déploiement de système de missiles anti-missiles balistiques et de leurs composants, qu'ils fassent appel à des principes technologiques actuels ou futurs. Pour de nombreux États, le fait d'interdire, par ce Traité, le déploiement unilatéral des systèmes de missiles anti-missiles balistiques constitue la pierre angulaire du processus de contrôle des armes nucléaires entre les superpuissances et confère à ce processus toute sa légitimité. Je prétends qu'un traité sur les armes radiologiques contribuerait de la même façon à la légi-